

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

LORS DE LA TROIS CENT VINGT-DEUXIÈME RÉUNION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UQO

TENUE LE 17 NOVEMBRE 2008

- * 322-CX-1383 concernant une modification au Règlement des résidences étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais
- * 322-CX-1384 concernant l'embauche d'une archiviste au Secrétariat général (**Patricia Forget**)
- * 322-CX-1385 concernant l'embauche d'une personne salariée rattachée au Service des ressources humaines et affectée à des remplacements (**Maria Arruda**)

* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels.